

NOTE DE SERVICE GENERALE N°048-2024

Le 24 Mai 2024

Emetteur : Direction de l'administration du personnel et du juridique

**1 POSTE DE CONTROLEUR PSSP (H/F) CDI TEMPS COMPLET**

Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, la MSA POITOU, 340 salariés, protège l'ensemble de la population agricole (exploitants, salariés et employeurs) des départements des Deux-Sèvres et de la Vienne. La MSA POITOU, en sa qualité de guichet unique, gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale (assurance maladie, prestations familiales et sociales, assurance retraite, accidents du travail et maladies professionnelles) et le recouvrement des cotisations sociales. La MSA POITOU assure également le suivi en santé au travail et mène des actions de prévention des risques professionnels. La MSA POITOU déploie une politique d'action sanitaire et sociale répondant aux besoins des populations vivant sur les territoires ruraux.

**Préambule :**

**Le contrôleur est un agent agréé et assermenté qui recherche sur le terrain tous les éléments utiles au traitement des dossiers. Il exerce ses missions dans le cadre du plan de contrôle annuel et en déclinaison de la Convention d'Objectifs et de Gestion.**

**Lieu de travail : Poitiers ou Chauray**

**Affectation : Service Recouvrement, contentieux, contrôle**

**Principales missions :**

Sous l'autorité hiérarchique de la responsable du service recouvrement, contentieux, contrôle, le candidat retenu sera chargé de :

- Contrôler l'application de la législation en matière d'assujettissement des entreprises et des salariés, en matière d'ouverture de droits aux prestations,
- Mettre en œuvre opérationnellement les procédures de contrôle adaptées aux dossiers qui lui sont confiés tant pour la détermination des droits aux prestations qu'en ce qui concerne l'assujettissement, les bases d'appel et le recouvrement des cotisations,
- Participer à des opérations de recouvrement direct de cotisations ou de prestations indues et contribuer à l'amélioration des résultats du recouvrement
- Participer à la prévention et à la lutte contre le travail illégal,
- Elaborer les documents de fin de contrôle, rapports ou procès-verbaux résultant de l'accomplissement des enquêtes qui lui sont confiées,
- Collaborer à des réunions de travail avec les partenaires et les instances en lien direct avec son activité,
- La personne recrutée devra s'inscrire dans le cadre du principe d'entraide intra ou inter-services de la caisse.

**Profil Recherché :**

- Maîtrise de la législation en assujettissement, cotisations des assurances sociales agricoles et des non-salariés
- Bonnes connaissances de la gestion des entreprises : comptabilité, fiscalité, droit du travail et des sociétés
- Maîtrise des outils bureautiques
- Capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction
- Réelles qualités pédagogiques et relationnelles
- Discrétion, neutralité, objectivité et sens des responsabilités
- Rigueur, méthode, capacité à rendre compte, autonomie, esprit d'initiative
- Permis de conduire B obligatoire valide
- Une connaissance de l'environnement MSA sera appréciée

## **Prérequis :**

La personne retenue devra avoir suivi avec succès le cycle de Préparation à la formation initiale de contrôleur assuré par l'ASFOSAR.

La préparation est réservée exclusivement aux candidats MSA

La formation initiale au poste de contrôleur débutera en janvier 2025. Son accès est déterminé par la réussite à l'examen d'entrée qui se déroulera en octobre 2024.

Cet examen d'entrée obligatoire comporte 2 épreuves écrites et 1 épreuve orale :

- Comptabilité : QCM (note éliminatoire 6/20)
- Droits des sociétés : note de synthèse (note éliminatoire 6/20)
- Epreuve orale (présentation du candidat, motivations), (note éliminatoire 10/20)

Le candidat retenu s'engage à suivre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

- « le cycle 1 de formation des nouveaux contrôleurs » dispensée par l'ASFOSAR en 39,5 jours sur 1 an qui se déroule sous forme de modules en présentiels mais également en e-Learning et implique la réalisation de 2 stages d'une semaine dans 2 MSA.

-« le Cycle 2 de professionnalisation des contrôleurs » qui se déroule en 30 jours sur 2 ans.

**Classification :** Selon la Convention Collective du personnel de la Mutualité Sociale Agricole

Emploi : **Contrôleur PSSP** - référence emploi : **15d1 - Niveau 5** - coefficient de base : **212**

**Salaire brut annuel : 28 048 €**

Le coefficient de rémunération au minimum 212 sera déterminé en fonction des compétences et de l'expérience de la personne retenue.

Avantages annexes : Intéressement, participation employeur à la complémentaire santé, aux frais de déjeuner, restaurant d'entreprise, CSE, horaires variables, RTT, télétravail partiel possible.

**Date de prise de fonction : 15 Septembre 2024**

Les personnes intéressées adresseront leur candidature (CV et lettre de motivation) au plus tard le 14 juin 2024 à :

Pour les candidatures de Poitiers <https://jobaffinity.fr/apply/fo0047yqz4z88w5kmc>

Pour les candidatures de Chauray : <https://jobaffinity.fr/apply/1aalb83hecccsdq63q>

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Madame Emmanuelle HAY au 05.49.06.30.26.

Le Directeur Général

Pierre PIGEON

